

Ferme Kledu et forêt classée de la Faya à proximité de Bamako au Mali, opportunités et contraintes pour l'écotourisme

Moussa Dit Martin TESSOUGUE* et Oumar COULIBALY

Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Faculté d'Histoire et de Géographie, Laboratoire Homme Peuplement Environnement (HoPE), BP 2575, Mali

(Reçu le 10 Mars 2021 ; Accepté le 14 Juin 2021)

* Correspondance, courriel : mmtessougue@gmail.com

Résumé

La faible qualité de vie à Bamako due à la pollution de l'air doit inciter les populations à effectuer l'écotourisme dans les espaces boisés comme la ferme Kledu et la Faya. L'objectif de cette recherche est de percevoir les opportunités et les handicaps d'attractions écotouristiques de la ferme Kledu et du massif forestier de la Faya. Pour y parvenir, la recherche documentaire, la visite du site et les enquêtes qualitatives auprès des personnes ressources, ont été réalisées. Les résultats montrent que l'embryon écotouristique de la ferme Kledu sur 300 hectares accueillant 313051 visiteurs en 2018 a montré ses limites. Pour pallier à cette situation, le promoteur a signé un contrat de concession en 2013, avec la Direction Nationale des Eaux et Forêts, pour étendre ses activités écotouristiques dans la forêt classée de Faya (80 000 ha) et la réserve de faune de Sousan (37000 ha). Cependant, le retard de l'approbation du plan d'aménagement constitue un sérieux handicap pour l'atteinte de ses objectifs. L'accompagnement des populations riveraines ne doit pas être minimisé pour promouvoir un développement harmonieux de l'écotourisme dans la zone.

Mots-clés : *Bamako, opportunités, contraintes, écotourisme, forêt, Faya.*

Abstract

Kledu farm and classified forest of Faya in the vicinity of Bamako in Mali, opportunities and constraints for ecotourism

The poor quality of life in Bamako due to air pollution should bring people to undertake ecotourism in wooded areas such as Kledu farm and Faya forest. The objective of this research is to perceive the opportunities and limitations of ecotourism attractions of the Kledu farm and the Faya forest massif. In order to attain this, documentary research, site visits and qualitative surveys of resource persons were carried out. The findings show that the embryo of ecotourism in the Kledu farm stretching on 300 hectares and receiving 313,051 visitors in 2018 has shown its limits. Accordingly, the promoter signed a concession contract in 2013, with the National Directorate of Water and Forests, to extend its ecotourism activities within the classified forest of Faya (80,000 ha) and the Sousan wildlife reserve (37,000 ha). However, the delay in the approval of the management plan constitutes a serious handicap to the achievement of its objectives. Support of neighboring populations is needed in order to promote sustainable development of ecotourism in the area.

Keywords : *Bamako, opportunities, constraints, ecotourism, forest, Faya.*

1. Introduction

L'environnement conduit à envisager plusieurs logiques de gestion de l'espace, laquelle doit d'abord être effectuée pour le bien-être ou le mieux-être de la société et de l'homme[1]. Pour son bien-être, l'homme associe son domicile, le milieu naturel en général et spécifiquement le domaine forestier. Le domaine forestier constitue, depuis belle lurette un endroit de cueillette, de pêche sur les cours d'eau existant, de chasse et de récolte de bois de chauffe et de service. De nos jours, les massifs forestiers servent de plus en plus : d'espaces de loisirs et d'agrément touristiques. Au Québec, de nouvelles activités s'y sont greffées aux espaces forestiers ; d'abord les amateurs de VTT du club local, la cueillette des framboises, l'observation de la nature, dont les oiseaux, l'équitation des propriétaires locaux, etc. [2]. La protection et l'accès aux ressources forestières, n'étaient pas une préoccupation majeure en 1883 à Bamako. La ville couvrait 12 hectares et comptait 600 habitants [3]. Son expansion de part et d'autre du fleuve Niger, finira par inscrire à l'ordre du jour, la qualité de l'environnement et la disponibilité des aires protégées de récréation. Bamako, devenue la capitale de la colonie du Soudan Français en 1908, est déjà desservie par un chemin de fer en 1904 en provenance de Dakar. Pour le besoin pressant de charbon de bois faisant fonctionner les locomotives, il a été créé autour de Bamako 3 massifs forestiers classés : monts mandingues à l'Ouest, Tienfala à l'Est et Faya au Sud-Est de la ville. En 2009, la ville de Bamako compte 1 810 366 habitants sur 267 km² soit une densité de 6 780 habitants au km²[4]. En 2018, Bamako compte 2 420 001 personnes soit une densité de 9 064 habitants au km² et en 2016, 454 unités industrielles représentant 51,7% du parc industriel malien[5]. La qualité de vie à Bamako se dégrade par la pollution de l'air due aux industries, au nombre croissant du parc automobile fonctionnant au diesel et à l'essence, aux routes poussiéreuses peu bitumées, aux constructions peu aérées et anarchiques. La concentration moyenne annuelle mesurée en particules PM10 (particule en suspensions) est de 331 microgrammes par mètre cube ($\mu\text{g}/\text{m}^3$), avec des pointes journalières dépassant 900 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ alors que la norme journalière de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) est de 50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$.

En appliquant les formules de l'OMS, on estime que l'augmentation de la mortalité à Bamako due aux poussières est comprise entre 19 et 27 % [6]. Ces contraintes doivent inciter les habitants de Bamako à effectuer l'écotourisme dans les aires protégées ou dans des espaces boisés, afin de se remettre de la pollution urbaine. Pour les individus, le tourisme dans les aires protégées est depuis longtemps lié à des résultats positifs en termes de santé et de bien-être [7]. La flore et la faune participent plus ou moins directement aux activités générées par le tourisme, soit comme des éléments du décor paysager, soit comme l'un des facteurs d'animation [8]. La création d'espaces protégés, dépasse la seule motivation communément admise de la conservation de la biodiversité, car ils peuvent contribuer à l'accueil des visiteurs et des touristes motivés par l'écotourisme [9]. En outre, les aires protégées constituent un potentiel indéniable pour le développement de l'écotourisme [10]. En réponse à ce besoin pressant des Bamakois, le promoteur de la ferme KLEDU, a aménagé un espace à vocation écotouristique à proximité du massif forestier de la Faya. La Faya a été classée par arrêté n° 40-54 du 7 novembre 1943 du Gouverneur Général de l'Afrique Occidentale Française[11]. En trois ans, l'effectif des visiteurs de la ferme Kledu a connu une croissance annuelle de 11,5 % passant de 221 542 en 2016 à 313 051 en 2018. Compte tenu de la situation de la ferme Kledu à proximité des villes de Bamako, Koulikoro et Ségou, le taux de fréquentation doit être plus important, si toutes les commodités d'accueil et de séjours étaient assez attrayantes. En vue de l'expansion de l'écotourisme et du tourisme de vision à proximité de Bamako, le groupe Kledu, exploitant une agence de voyages « TAM Voyages Sarl » à Bamako depuis 1990, a signé en 2013, dans un cadre de partenariat public privé, un contrat de gestion des aires protégées avec la Direction Nationale des Eaux et Forêts. Il s'agit notamment de la concession des ressources naturelles de la forêt classée de la Faya et de l'amodiation de la réserve totale de faune de Sousan et de la réserve partielle de faune du Banifing-Baoulé

La question est de savoir, pourquoi depuis 7 ans ; le promoteur de la ferme Kledu, compte tenu de ses ambitions n'arrive pas à valoriser pleinement à des fins écotouristiques la forêt classée de la Faya, la réserve totale de faune du Soussan et la réserve partielle de faune du Banifing-Baoulé? L'objectif de cette recherche est d'analyser les contraintes d'expansion des activités écotouristiques dans le massif forestier de la Faya, dans la réserve totale de faune du Soussan et dans la réserve partielle de faune du Banifing-Baoulé. L'hypothèse, est que ces nouvelles aires concédées au groupe KLEDU, ne peuvent faire l'objet d'un aménagement écotouristique à hauteur de souhaits sans l'approbation du plan d'aménagement.

2. Matériel et méthodes

2-1. Sites d'études

La ferme Kledu est située dans la commune rurale de Baguinéda. Elle a pour coordonnées géographiques 12°37'14" N et 7°43'31" O. Pour se rendre à la ferme Kledu, il faut emprunter la route nationale RN 6, en direction de Ségou et se diriger sur une piste latéritique en direction du Nord après la bretelle de Baguinéda. À l'issue d'un parcours d'environ 40 Km de Bamako, peut commencer la visite guidée de la ferme agro-pastorale Kledu de M. Mamadou Sinsy Coulibaly, bâtie sur un espace de 300 hectares. La ferme a été entamée en 2004 et comprend de nos jours des points de curiosités touristiques. La forêt classée de la Faya, s'identifie étymologiquement au cours d'eau dénommé Faya, un affluent du fleuve Niger qui parcourt le massif forestier du Nord au Sud. Située en direction Est Sud Est de Bamako à 40 Km, la forêt de la Faya est traversée d'Ouest en Est par la route nationale RN6 sur environ 30 km. La route nationale RN6, relie beaucoup plus loin Bamako, Ségou et Mopti. D'une superficie de 79 822 hectares, la forêt de la Faya est subdivisée en 4 enclaves d'exploitations, jadis affectées aux villages riverains, selon son Arrêté de classement du 7 novembre 1943 du Gouverneur Général de l'Afrique Occidentale Française. Il s'agit des enclaves attribuées aux villages de Diaféguêya, Tonga, Niéniélé et Zantiguila. Entièrement, incluse dans la région de Koulikoro, la forêt classée de la Faya s'étend sur 3 cercles : Kati, Dioula et Koulikoro. Elle se subdivise sur 5 communes rurales dont : Baguinéda-Camp dans sa partie Ouest et N'Gouraba dans sa partie Sud (cercle de Kati) ; Diouman dans sa partie Est et Zan Coulibaly dans sa partie Est-Nord (cercle de Dioula) ; enfin Méguétan dans sa partie Nord du cercle de Koulikoro (*Figure 1*).

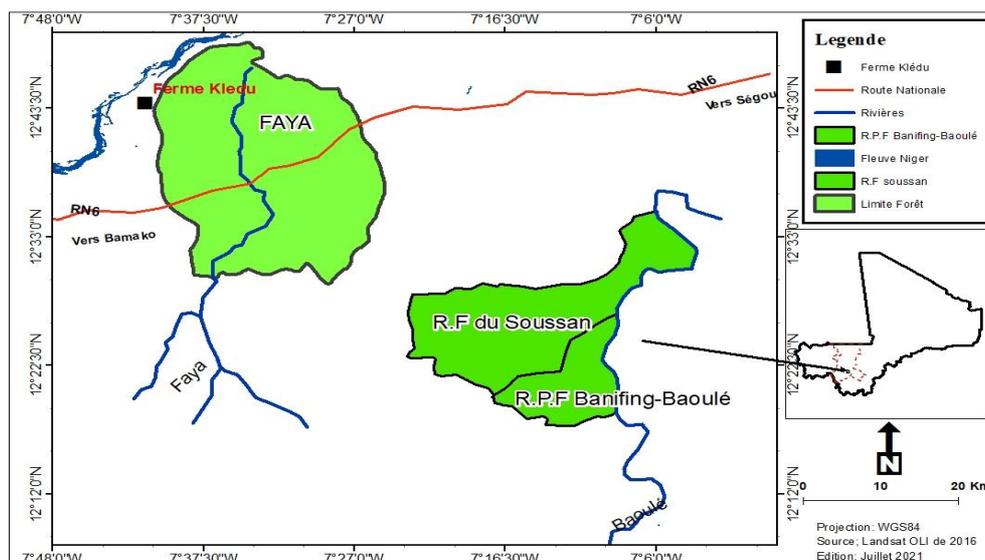


Figure 1 : Localisation de la forêt classée de la Faya, des réserves de faune de Soussan et du Banifing-Baoulé

La réserve totale de faune du Sousan est aussi située dans la région de Koulikoro, mais entièrement dans le cercle de Dioïla. Elle s'étend sur 37 000 ha. Quant à la réserve partielle de faune du Banifing-Baoulé, elle est située dans le cercle de Bougouni en région de Sikasso et couvre 13 000 ha. Les réserves de faune de Sousan et de Banifing-Baoulé sont localisées au Sud-Est de Bamako (*Figure 1*). Les 3 aires protégées (Faya, Sousan et Banifing-Baoulé) se trouvent en zone soudanienne entre les isohyètes de 800 mm à 1000 mm [12].

2-2. Méthodes

Les principales étapes de cette démarche méthodologique sont : l'exploitation documentaire, les visites de terrain et les enquêtes qualitatives.

2-2-1. Recueils documentaires

Les recueils documentaires, se sont effectués dans les bibliothèques les plus importantes de Bamako (Bibliothèque Nationale, Institut Français de Bamako, Centre Djoliba) et au centre de documentation de la Direction Nationale des Eaux et Forêts. Les documents consultés sont relatifs à la politique forestière au Mali, depuis l'époque coloniale jusqu'en cette période de décentralisation. Pour mieux cerner le thème de recherche sur l'écotourisme et le marketing touristique, les ouvrages personnels et les documents numériques téléchargés sur divers sites ont été édifians. Les recherches bibliographiques ont été intensives de juin à août 2020.

2-2-2. Visites de terrain

Les observations de terrain édifient le chercheur en géographie du tourisme. Fort de ce raisonnement, l'équipe a effectué des visites de terrain séquentielles à la ferme Kledu de mai à septembre 2020. Les excursions dans le massif forestier de la Faya et la visite des points de vente de la ferme Kledu dans la ville de Bamako, ont permis d'appréhender le sujet avec plus de netteté.

2-2-3. Enquêtes qualitatives

L'équipe de recherche a été élucidée, grâce à son déplacement in situ et aux enquêtes qualitatives auprès de l'équipe d'animation de la ferme Kledu, du service de l'Unité de Gestion Forestière de Bamako, de la Direction Nationale des Eaux et Forêts et des autres personnes ressources. Ainsi, en plus du potentiel des offres touristiques de la ferme Kledu, elle a pu se rendre compte des tâches qui incombent au partenaire privé et à l'État dans le cadre de mise en concession ou d'amodiation du domaine forestier au Mali, pour leurs valorisations écotouristiques. Durant les enquêtes qualitatives de terrain, de juillet à août 2020, il a été possible d'auditionner un échantillon de 20 personnes, grâce au guide d'entretien. Les interviews réalisées ont été transcrites, enregistrées et traitées par l'analyse de contenu.

3. Résultats

3-1. Offres écotouristiques de la Ferme Kledu

Le tourisme de vision au sein de la ferme Kledu se focalise sur : la volière ; l'écurie ; le domaine réservé aux dromadaires ; aux bœufs et aux petits ruminants ; les espaces réservés aux autruches ; les cages des tortues et autres sauriens ; la galerie d'art en gestation et l'espace des ruches et de la miellerie. La volière entièrement couverte et barricadée avec des grillages est compartimentée en plusieurs sous domaines

réservés soit aux pigeons, soit aux poulets, soit aux dindons et aux paons. Ce dernier compartiment, ébahit le visiteur par le chant mélodieux et les parades nuptiales des paons. Le guide, évalue à 150 paires le nombre de paons et on y découvre, ces oiseaux mâles avec des plumages particuliers s'ouvrant sous une forme florale avec des couleurs du spectre lumineux de l'arc-en-ciel (**Photo 1**). Dans l'écurie, on dénombre 14 chevaux dressés, pouvant être mis à la disposition des clients souhaitant faire de l'équitation, sous le contrôle d'un maître cavalier (**Photo 2**). L'espace réservé aux dromadaires, aux bœufs et aux petits ruminants, est beaucoup plus vaste. Il a tout l'aspect d'un ranch (**Photo 3**). En face des espaces réservés aux autruches, le visiteur s'immobilise au bord du grillage et à perte de vue, il observe, ces grands oiseaux avec des plumages noirs ou cendrés. Ils commencent à pondre à 3 ans et ont une durée de vie moyenne de 60 ans, explique le guide. Les autruches constituent le produit central de la ferme Kledu. Tout est valorisé dans l'autruche : œufs, chair, peau et plumes. On y dénombre 3 000 sujets à la ferme Kledu en 2020 (**Photo 4**). Le tourisme de vision à la ferme Kledu, continue avec l'espace dédié aux tortues. Jadis, les tortues n'étaient pas dans un espace grillagé. Selon, le guide, le promoteur aurait perdu un nombre important de sujets avant 2015. Ce qui lui motiva de construire un espace grillagé réservé aux tortues. Le visiteur peut observer, des tortues de tout âge et de toute taille. Dans le même espace autour d'un bassin dans un endroit grillagé à mailles plus serrées on peut observer un petit caïman. Le souhait du promoteur est de pouvoir servir un jour des mets à base de tortues. La ferme Kledu, comptabilise déjà en 2020, 25 000 tortues (**Photo 5**).



Photo 1 : *Paon mâle en parade nuptiale dans la volière de la ferme Kledu. Le plumage prend la forme d'un disque solaire levant avec des boules scintillantes*



Photo 2 : *Etalon dans l'écurie de la ferme Kledu. Chaque cheval bénéficie d'un box bien entretenu*

Source : Prise de vue faite par Coulibaly, juillet 2020



Photo 3 : *Une vue de l'espace réservé aux dromadaires et aux bœufs à la ferme Kledu. Le point d'abreuvement ouvrant sur une réserve naturelle bien boisée*

Source : Prise de vue faite par Tessougué, juillet 2020



Photo 4 : *Atroupement des autruches à la ferme Kledu. Le plumage noir s'identifie aux mâles et le plumage cendre dénote les femelles*

Source : Prise de vue faite par Tessougué, juillet 2020



Photo 5 : *Les tortues les plus jeunes sont gardées dans une caisse au-dessus des tortues pouvant pondre, à la ferme Kledu*

Source : Prise de vue faite par Tessougué, juillet 2020

La visite de la miellerie, commence par l'observation des ruches jonchant le sol et se poursuit avec prudence à la vue des récolteurs de miel en combinaison. Dans un atelier, le visiteur observe le conditionnement et le lot des différents de miel suivant leurs qualités.

3-2. Potentiel écotouristique agonisant de la Faya

3-2-1. Pression démographique sur la forêt de la Faya

La zone de la Faya, ne connaissait pas un poids démographique si important au moment de son classement. La faible occupation démographique s'explique aussi par le pullulement des simulies transmettant l'onchocercose et des mouches tsé-tsé propageant la maladie du sommeil. Bamako, la localité la plus importante en population à proximité de la Faya n'avait pas un effectif si important d'habitants. Les habitants de Bamako s'évaluent à 37 000 habitants en 1945 puis à 76 200 habitants en 1958 et enfin à 129 300 habitants en 1960 [13]. Le constat est qu'en 15 ans, la population de Bamako a été multipliée par 3,50. Toute chose qui portera préjudice au massif forestier de la Faya par le prélèvement du bois de chauffe, de charbons de bois et d'autres ressources non ligneuses. Les pressions anthropiques deviennent plus importantes dans la Faya si l'on observe, l'évolution démographique des cercles environnant et du District de Bamako de 1976 à 2018 (**Tableau 1**). Le constat est que de 1976 à 2018, la population voisine de la forêt de la Faya a été multipliée en l'espace de 42 ans par 4,74 environ 5. Quant à la ville de Bamako, fortement dépendante du bois énergie de la Faya, sa population s'est multipliée par 65,41 entre 1945 et 2018 soit en 73 ans (**Tableau 1**).

Tableau 1 : Evolution démographique des localités voisines de la forêt de la Faya de 1976 à 2018

Localités	1976	1987	1998	2009	2018
Cercle Dioila	184093	256070	332972	488937	653435
Croissance An (r)		3 %	2,40 %	3,50 %	2,50 %
Cercle Kati	266742	343401	513798	956753	1278642
Croissance An (r)		2,30 %	3,70 %	5,65 %	2,50 %
Cercle Koulikoro	106787	128635	153485	210611	281489
Croissance An (r)		1,70 %	1,60 %	2,90 %	2,50 %
District Bamako	419239	652236	1016296	1810366	2420001
Croissance An (r)		4 %	4,03 %	5,25 %	2,50 %
Total	976861	1380342	2016551	3466667	4633567
Croissance An (r)		3,15 %	3,45 %	4,93 %	2,50 %

Sources : Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 1976, 1987, 1998 et 2009.
Estimation 2018 de la Direction Nationale de la Population (DNP)

3-2-2. Gestion ambiguë du domaine forestier de la Faya

Depuis son classement en 1943, la forêt de la Faya en plus de la satisfaction des besoins en bois de chauffe des communautés rurales et urbaines voisines, a été utilisée pour le prélèvement de bois de service d'abord sur les formations naturelles et sur les plantations d'espèces exotiques comme *Tectona grandis* et *Gmelina arborera*. Au regard de la rigidité des textes forestiers et de l'étendue de la forêt, certains braconniers échappaient à la vigilance des agents forestiers. Pour mieux impliquer les communautés riveraines dans la gestion durable des ressources ligneuses dans la forêt de la Faya, ledit massif forestier a été réparti en 1994 en 16 Domaines d'Interventions Forestiers (DIF). Ainsi, grâce à une convention établie par un opérateur privé le Bureau d'Experts en Auto Gouvernance et Gestion de l'Environnement au Sahel (BEAGGES) qui a remplacé l'Opération Aménagement et Production Forestière (OAPF) et les communautés villageoises, les exploitants de bois et de charbons de bois, ont bénéficié d'un statut légal. Néanmoins, les autorités étatiques pour avoir un meilleur contrôle créent l'Unité de Gestion Forestière UGF en 1996 puis le Projet de Gestion des Domaines Forestiers (PGDF) de Bamako de 2002 à 2013. De 1943 à 2013, la forêt de la Faya avait pour principales vocations la production des ressources forestières ligneuses et tolérait les autres productions de cueillette, d'apiculture et de pâturage. Les agents forestiers ont beaucoup de peine pour contrôler les braconniers (chasseurs, pêcheurs, etc.) et n'avaient pas développé non plus le tourisme de vision et l'écotourisme. Ces dernières activités dans la forêt de la Faya, ont été envisagées en 2013, lorsque, l'opérateur privé : M. Mamadou Sinsy Coulibaly de Travel Agency of Mali (TAM Voyages Sarl), initiateur de la ferme Kledu, signe le contrat de concession de la forêt de la Faya avec la Direction Nationale des Eaux et Forêts (DNEF).

3-2-3. Eclaircissement progressif du couvert végétal de la Faya

Les unités du couvert végétal dans le massif forestier de la Faya se dégradent entre 1986 et 2016 puis entre 2003 et 2019 (*Tableaux 2 et 3*). Les formations végétales les plus denses « Forêt galerie et savane boisée » ou « Savanes boisées et galeries forestières », couvrent respectivement 14 173 hectares en 1986 et 6 872 hectares en 2016 (*Tableau 2*). Elles passent de 10 582 hectares en 2003 et 8 794 hectares en 2019 (*Tableau 3*). L'unité « Forêt galerie et savane boisée », perd 7 301 hectares en 30 ans (*Figure 2 et 3*). Tandis que, l'unité « Savanes boisées et galeries forestières », diminue de 1 788 hectares en 16 ans. L'unité

« Savane arborée » passe de 40 612 hectares en 1986 à 24 286 hectares en 2016 soit une perte de 16 326 hectares en 30 ans (**Tableau 2**). Au **Tableau 3**, les unités « Forêts claires dégradées » de 15 695 hectares en 2003 ne sont plus que 7 195 hectares, soit un rétrécissement de 8 500 hectares en 16 ans. Les unités « Savanes arborées », régressent de 11 350 hectares en 2003 à 9 594 hectares en 2019, soit de 1 756 hectares en 16 ans (**Tableau 3**).

Tableau 2 : Unités des formations végétales de la Faya en 1986 et en 2016

Type de végétation	Ha (1986)	% (1986)	Ha (2016)	% (2016)
Forêt galerie et savane boisée	14173	22,80	6872	9,04
Savane arborée	40612	49,21	24286	32
Savane arbustive	14804	19,75	37713	49,60
Bowé et savane herbeuse	6379	8,24	7163	9,42
TOTAL	75968	100	76034	100

Source : D. TRAORE, 2018, p. 34

Tableau 3 : Unités des formations végétales de la Faya en 2003 et en 2019

Type de végétation	Ha (2003)	% (2003)	Ha (2019)	% (2019)
Savanes boisées et galeries forestières	10582	13,26	8794	11
Forêts claires dégradées	15695	19,67	7195	9
Savanes arborées	11350	14,22	9594	12
Savanes arbustives	34048	42,22	44840	56
Savanes herbeuses, bowés et clairières	3758	4,70	5197	6,5
Plantations	4367	5,47	4531,08	5,65
TOTAL	79800	100	80151,08	100

Sources : Année 2003, Unité de Gestion Forestière - Bamako / Etude d'inventaire des forêts classées de la Faya, des Monts Mandingues et du Sounsan (mars 1996) et analyse des résultats des images de Landsat 7 (décembre 2003) in [11, 14]

Les formations végétales les moins denses s'accroissent en étendues au fil des années. La « Savane arbustive » de 14 804 hectares en 1986 s'étend sur 37 713 hectares, soit un gain de 22 909 hectares en 30 ans (**Tableau 2, Figures 2 et 3**). L'unité végétale « Bowé et savane herbeuse », s'épand sur 6 379 hectares en 1986 et sur 7 163 hectares en 2016, soit un bond de 784 hectares en 30 ans (**Tableau 2, Figure 2 et 3**). Les unités de paysages « Savanes arbustives » de 34 048 hectares en 2003 évoluent à 44 880 hectares en 2019 en acquérant 10 832 hectares en 16 ans. La formation végétale « Savanes herbeuses, bowé et clairières », progresse de 3 758 hectares à 5 197 hectares, soit 1 439 hectares supplémentaires en 16 ans. Les plantations de 4 367 hectares en 2003 couvrent 4 531,08 hectares en 2019, soit un croît de 164,08 hectares en 16 ans (**Tableau 3, Figure 2 et 3**).

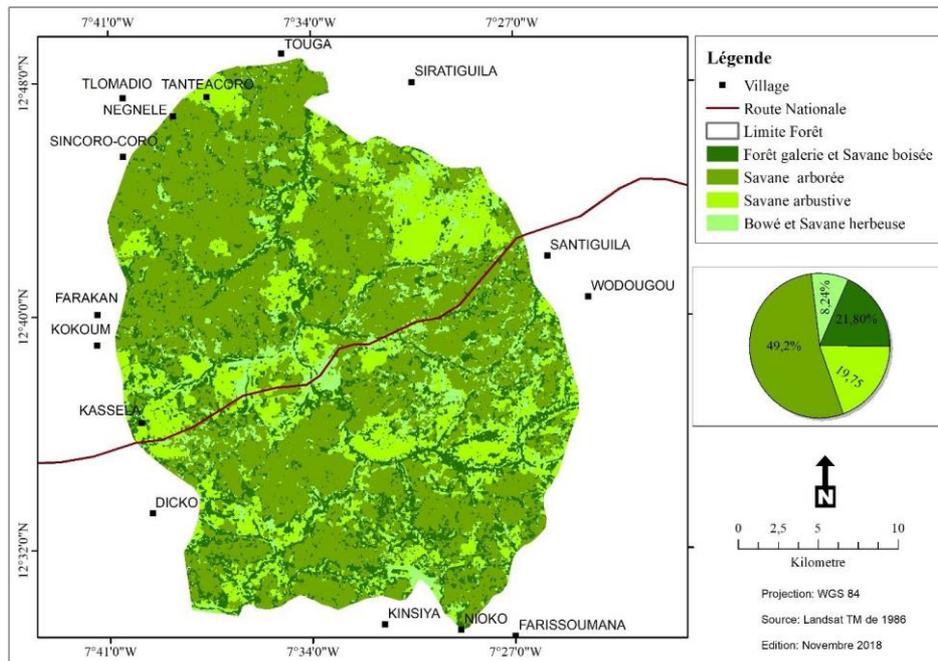


Figure 2 : Unités des formations végétales de la Faya en 1986

Source : D. TRAORE, 2018, p. 32

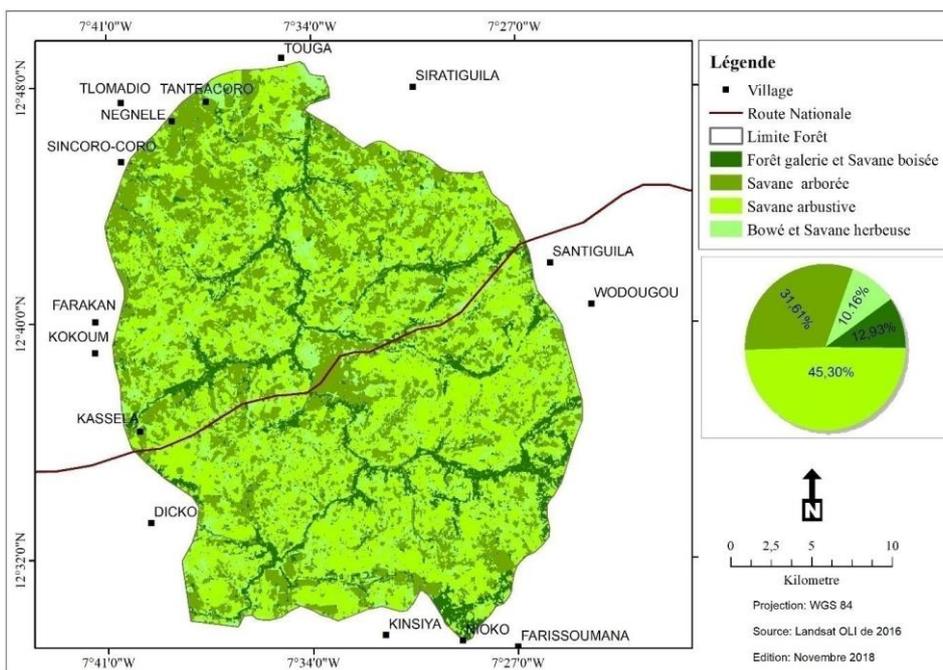


Figure 3 : Unités des formations végétales de la Faya en 2016

Source : D. TRAORE, 2018, p. 34

L'éclaircissement du couvert végétal de la Faya, s'explique aussi par les aires pastorales. En effet, le domaine forestier, où il est défendu de pratiquer les activités champêtres, demeure un espace propice pour les éleveurs transhumants et résidents qui en profitent aussi des eaux de surfaces abondantes en saison de pluie. Le massif forestier est subdivisé en 7 zones pastorales (Nyennyeye, Mofa, Faya-pont, Zantiguila,

Ouodougou, Mounzoun et Kasséla). Le Programme de Gestion des Domaines Forestiers (PGDF) - Bamako, évalué en 2005, la charge des pâturages de la forêt de la Faya à 48 669,67 UBT (Unité Bétail Tropical), ce qui représente 2,84 UBT/ha/an largement supérieures à 0,166 UBT/ha/an de charge normale. Enfin, de nos jours, le dernier constat et non le moindre, est la rareté de la faune dans la forêt de la Faya. Elle a été décimée progressivement par les villages riverains et aussi par les chasseurs venant de Bamako et des autres villes alentours de la Faya, si l'on s'en tient aux interviews des agents forestiers.

3-3. Raréfaction de la faune au Sousan et au Banifing-Baoulé

Il ressort des interviews menées auprès de la Direction Nationale des Eaux et Forêts et des principaux documents consultés que ces domaines forestiers dont le classement date de l'époque coloniale en 1954, n'ont pas fait l'objet de suivi rigoureux. Si bien que de nos jours en 2020, ces réserves qui étaient autrefois riches en faune, celle-ci a été décimée. L'expansion de la culture de coton, jouxtant et empiétant en quelques endroits ces enclaves forestières, ont eu un impact négatif sur la conservation du couvert végétal et sur l'habitat de la faune. Néanmoins, les aires protégées du Sousan et du Banifing-Baoulé qui s'étendent sur les bassins versants des affluents du Niger que sont le Baoulé et Bagoé demeurent des niches écologiques temporaires ou permanentes de quelques rares animaux comme : les éléphants, les phacochères, les Céphalophes de Grimm, les porc-épic, etc [15].

3-3. Projets d'extension des aires écotouristiques

Le promoteur de la ferme Kledu, est l'initiateur de l'entreprise touristique « TAM Voyages Sarl » depuis le début des années 1990. En vue de diversifier ses activités, la société « TAM Voyages Sarl » entreprend d'étendre ses offres de l'écotourisme et du tourisme de vision. Elle parvient ainsi en Mai 2013, à signer avec la Direction Nationale des Eaux et Forêts (DNEF), un contrat de concession sur la forêt de la Faya et un contrat d'amodiation de la réserve totale de faune de Sounsans (cercle de Dioila) dans la région de Koulikoro et de la réserve partielle de faune du Banifing Baoulé (cercle de Bougouni) dans la région de Sikasso. Ces 3 domaines forestiers couvrent ensemble environ 129 822 hectares. Ces contrats entre la DNEF et TAM Voyages SARL, pour une durée de 30 ans, ont pour objectifs, de contribuer à la promotion du tourisme de vision et de l'écotourisme au Mali ; faire du complexe Faya, Sounsans, Banifing-Baoulé, des aires de conservation de la faune et des ressources forestières pour contribuer à la sécurisation de mouvements migratoires de la grande faune menacée au Mali [16]. La société « TAM Voyages SARL » est la seule détentrice du droit d'organiser le tourisme de vision et l'écotourisme dans la forêt classée de la Faya, dans la réserve totale de faune de Sounsans et de la réserve partielle de faune du Banifing Baoulé, pour une durée de 30 ans. Durant, toute la validité des contrats de concession et d'amodiation, les droits d'usage et de contrôle de police forestière dans ces aires protégées sont dévolues à la société « TAM Voyages Sarl », sous le conseil de la Direction Nationale des Eaux et Forêts. Cependant, il revient à la société « TAM Voyages Sarl », sous le double conseil de l'Administration Nationale du Tourisme du Mali et de la Direction Nationale des Eaux et Forêts, d'élaborer dans le respect des prescriptions un plan d'aménagement et de gestion de ces aires protégées. Ce plan d'aménagement et de gestion doit être approuvé par un arrêté du Ministre chargé des forêts.

4. Discussion

4-1. Processus des aires protégées

La gestion des ressources forestières est une activité bien ancienne en Europe contrairement au Mali. Les perspectives utilitaristes sur un usage « soutenable » de la forêt y avaient été formulées dès l'époque de Philippe VI de Valois, avec l'ordonnance de Brunoy en 1346 [17]. En s'inspirant des politiques européennes de

gestion durable des forêts, Gifford Pinchot, prône au cours du XIX^e siècle en Amérique du Nord et en Europe, l'idée de la Ressource Conservation Ethic (RCE) et la notion du Rendement Maximum Supportable (RMS) pour une accessibilité équitable et durable aux ressources forestières [17]. La politique de conservation et de valorisation des ressources naturelles, instaurée en Occident depuis le moyen âge, se perpétuent de l'époque contemporaine à nos jours. La protection de la nature se manifeste à l'époque contemporaine par un étroit rapport des sociétés européennes à la nature. L'idée dominante est de préserver la nature de toute destruction [9]. La création en 1872 du premier parc américain (Yellowstone), est antérieure à la fondation en France du premier parc de la Vanoise en 1963 [1]. Cette idée de primauté de l'Occident dans la politique de conservation des ressources naturelles, occulte les vertus des communautés locales traditionnelles dans l'effort de conservation des ressources naturelles, surtout avec la multitude des bois sacrés en Afrique. Au regard de la promulgation de l'Agenda 21 à la suite du Sommet de la Terre de Rio 1992, les communautés locales se voient valorisées dans leurs savoir-faire de protection de ressources naturelles. Au Mali, les premiers textes (Décret colonial 4/ 1935, Loi n° 68-AN du 17/02/1968, Loi n° 86-42/AN-RM du 24 Mars 1986 portant code forestier) excluaient surtout les communautés locales rurales et les particuliers dans la gestion du domaine forestier. Cette gestion revenait à l'administration coloniale et à l'État malien. Ce qui causa de pertes immenses des ressources forestières au Mali. Avant 1960, 18 000 ha étaient exploités selon la méthode de taillis simple pour alimenter les locomotives à vapeur. Il s'agissait de coupe à blanc-étoc sur des blocs de 100 ha le long des rails avec une production moyenne de 35 m³/ha [18]. La Direction Nationale des Ressources Forestières Fauniques et Halieutiques (DNRFFH), affirme que plus de 100 000 ha de forêts disparaissent chaque année au Mali [19]. Pour circonscrire, ce prélèvement démesuré et presque incontrôlé des ressources naturelles, le Mali adopta des nouveaux textes en vue de la gestion durable des ressources naturelles en 1995. Ces textes plus souples garantissent la propriété privée, collective, communautaire ou étatique sur les ressources naturelles. Ils n'ont pourtant pas circonscrit le prélèvement excessif des ressources forestières. Ainsi, en 2000, le service forestier malien estimait les prélèvements pour le bois de chauffe et charbon de bois globalement à 5 millions de tonnes par an, ce qui correspond à l'exploitation de 400 000 ha [20]. Selon, les prévisions du service forestier, le prélèvement des ressources forestières devrait atteindre ou dépasser 7 millions de tonnes en l'an 2010 soit 560 000 ha [21]. Le potentiel de régénération (productivité) est quant à lui, estimé à 7 millions de tonnes par an en 2001 [19]. La consommation de la ville de Bamako a atteint en 2000 le seuil de 1 million de tonnes d'équivalent bois. Elle n'a cessé d'augmenter depuis 10 ans. Cette augmentation est de 85 % en 10 ans, ce qui correspond à un taux d'accroissement annuel de l'ordre de 5 % [22]. Cette quantité de bois-énergie est surtout prélevée dans les forêts classées du mont Mandingue, de la Faya et de Sousesan [23].

4-2. Aires protégées et partenaires privés au Mali

En vue d'une gestion efficiente et participative des ressources forestières au Mali avec la mise en place de la décentralisation, les textes forestiers de 1995 ont été remplacés en 2010 avec des nouveaux textes, accordant la concession ou l'amodiation aux opérateurs privés forestiers. Ces textes de 2010, ont ainsi favorisé la société « TAM Voyages Sarl », à avoir un contrat de concession sur la forêt classée de la Faya et un contrat d'amodiation de la réserve totale de faune de Sousesan et de la réserve partielle de faune du Banifing Baoulé. Aux alentours de Bamako, ces nouveaux textes ont permis à la DNEF de signer avec un autre partenaire privé, un contrat de concession d'une emprise totale de 12 248 hectares des forêts classées de Tienfala et des monts Mandingues en vue de la promotion du tourisme de vision et de l'écotourisme. Ce dernier contrat paraphé en 2018, engage la DNEF et l'opérateur privé la Société d'Exploitation Forestière et Animale au Mali (SEFAM-SARL) ayant son siège à Bamako. Il a pour objectifs de contribuer à la promotion du tourisme de vision et de l'écotourisme dans les emprises des forêts de Tienfala et des monts Mandingues et de faire de ces emprises

des parcs animaliers pour la protection, la conservation et l'amélioration de la vie animale sauvage et de la végétation d'une valeur scientifique ou esthétique particulière. Il est donc clair que dans le cadre du partenariat public - privé, le Mali entend valoriser quelques domaines forestiers pour des fins de tourisme de vision et d'écotourisme en mettant en place des parcs. Si jadis, les forêts étaient destinées, essentiellement à la production des ressources naturelles (bois de chauffage, charbon de bois, bois de service, gibier, plantes médicinales, etc.), la valorisation touristique et l'écotourisme s'invitent depuis 2013 dans les massifs forestiers à proximité de Bamako. Il s'agit d'aménager un espace exceptionnel, en raison d'une combinaison remarquable d'aspects géologiques, biologiques, d'activités humaines et de beaux paysages [1]. Le risque est que ces contrats de concession et d'amodiation font la part belle aux opérateurs privés au détriment des communautés riveraines. Ces forêts dégradées, ne pourront être valablement exploitées à des fins d'écotourisme et tourisme de vision que lorsque les plans d'aménagements seront approuvés. La mise en œuvre de ces plans d'aménagement nécessite des investissements colossaux (enrichissement de la flore, de la faune, des infrastructures d'hébergements, des pistes, pare feux, des miradors, mises en place des pourvoiries, etc.). Pour l'entreprise, produire de l'expérience revient à créer des contextes expérientiels qui vont soit constituer l'offre proprement dite de l'entreprise, soit servir à mieux positionner cette offre dans l'esprit du consommateur en la différenciant de la concurrence [24]. Si l'objectif est bien de rentabiliser les investissements et de dégager des profits permettant d'assurer le fonctionnement et le renouvellement du lieu et des équipements, on ne peut pas ignorer la question du public. « Plus un projet nécessite des investissements importants, plus se pose la question de grands nombres et donc plus le projet doit être accessible et convenir à un grand public » [25]. Ce souci du public au-delà de la clientèle touristique prend en compte les communautés riveraines. C'est donc pour cette gestion communautaire durable (État, Partenaires privés, Collectivités Territoriales) que les textes régissant le domaine forestier au Mali ont été renforcés en 2018.

4-3. Aires protégées et communautés locales

L'harmonie des textes, ne peut tout de même pas garantir la discipline des acteurs sur le terrain. En effet, les communautés locales se voient exclues de leurs propres domaines coutumiers non seulement par l'État mais aussi désormais par le partenaire privé. Pour des raisons de profits, les entreprises du tourisme de vision et de l'écotourisme s'attellent au développement de toutes les offres touristiques en vue de satisfaire la clientèle étrangère souvent au détriment des communautés locales. L'écotourisme, comme toute forme d'activité d'ailleurs, aura toujours des impacts, tant sur l'environnement naturel que sur le système social dans lequel il s'insère, que ce soit en raison des touristes, des infrastructures ou encore des nouveaux arrangements institutionnels qui viennent modifier les dynamiques sociopolitiques et économiques [26]. Pour une gestion durable du tourisme et de l'écotourisme au Mali, les communautés locales doivent être mises au centre. Elles peuvent même s'adapter à cette nouvelle offre du milieu rural en devenant des gésiers de recrutement de la main d'œuvre ou en participant au dynamisme de l'offre par leurs cultures locales par des animations des soirées culturelles, des ventes des produits artisanaux authentiques. En analysant, l'expérience de voyageurs ayant choisi l'écotourisme communautaire, la conclusion est qu'il est intéressant de noter que deux valeurs dominent : la stimulation expérientielle et le lien social [27]. Pour cela, les promoteurs privés en plus d'endurer la patience du retour en investissement doivent développer la communication et le marketing touristique. Le marketing dans les industries de l'accueil et du tourisme doit être adopté par tous les employés ; il ne peut être uniquement laissé au service marketing ou commercial. Le marketing doit faire partie de la philosophie de l'organisation, et la fonction marketing doit être prise en charge par tous les employés de première ligne [28]. La pression démographique a bien contribué à la dégradation des ressources de la Faya [29]. Pour un tourisme durable de vision et un écotourisme performant au Mali, la politique de communication et de marketing doit prendre en compte toutes les aspirations des communautés locales détentrices des droits fonciers coutumiers.

5. Conclusion

Les activités du tourisme de vision et d'écotourisme de la société TAM Voyages Sarl, sont embryonnaires à la ferme Kledu. Pour pallier à cela, la société TAM Voyages Sarl et la Direction Nationale des Eaux et Forêts ont signé un contrat de concession en 2013, en vue d'une gestion durable de la forêt classée agonisante de la Faya et d'une extension du tourisme de vision et de l'écotourisme. Pour renforcer son monopole des activités du tourisme de vision et d'écotourisme aux environs de Bamako au Mali, la société TAM Voyages Sarl a encore paraphé en 2013, le contrat d'amodiation des réserves déperissant de faune de Sousan et de Banifing-Baoulé avec la Direction Nationale des Eaux et Forêts. Cependant, pour une mise en place du tourisme durable de vision et de l'écotourisme performant sur ces 129 822 hectares que couvrent ces 3 aires protégées, la société TAM Voyages Sarl, piétine. Elle n'arrive pas à faire approuver depuis 7 ans, le plan d'aménagement de ces massifs forestiers. Toute chose qui empêche la clientèle touristique de Bamako et d'ailleurs, de disposer d'un parc naturel aménagé à hauteur de souhaits pour le tourisme de vision et l'écotourisme. La société TAM Voyages Sarl doit passer par un marketing adéquat et une stratégie d'intégration des communautés riveraines des aires protégées, pour un tourisme durable.

Références

- [1] - V. YVETTE and A. CIATTONI, "*Géo-environnement*", 3ème édition, Armand Colin, Paris (2011)
- [2] - M. LEQUIN and B. SARRASIN, "Tourisme et territoires forestiers: vers de nouvelles perspectives de mise en valeur", PUQ, Montreal (2011)
- [3] - A. M. GUISSÉ, "Bamako : des origines 1940. Bamako, Mali" (2010)
- [4] - INSTAT, "4ème recensement général de la population et de l'habitat du mali (RGPH) : répertoire des villages", Ministère de l'économie des finances et du budget, Bamako (2013)
- [5] - DNI, "L'industrie malienne en chiffres", Bamako, Mali (2017)
- [6] - M. BOLI, "Mali : 83 personnes tuées par la mauvaise qualité de l'air à Bamako," *J. Sci. Tech. du Mali*, (2019), [Online]. Available: [jstm.org/consulté le 20/12/2019](http://jstm.org/)
- [7] - R. LEUNG, YU-FAI, SPENCELEY, ANNA, HVENEGAARD, GLEN, ET BUCKLEY, "Gestion du tourisme et des visiteurs dans les aires protégées : Lignes directrices pour la durabilité. Lignes directrices des meilleures pratiques dans les aires protégées", Gland, Suisse (2019)
- [8] - J.-P. LOZATO-GIOTART, "Le chemin vers l'écotourisme: impacts et enjeux environnementaux du tourisme aujourd'hui", Delachaux et Niestlé, Paris (2006)
- [9] - L. LASLAZ, S. DEPRAZ, AND S. HÉRITIER, "Atlas mondial des espaces protégés" Les sociétés face à la nature. Autrement, collection Atlas/Monde (2013)
- [10] - D. KOUMANTIGA, "Ecotourisme et aires protégées: L'histoire, un potentiel latent pour le complexe OKM (Togo, Afrique)", PASOS. Rev. Tur. y Patrim. Cult., vol. 19, no. 2, (2021) 223 - 238, , doi: 10.25145/j.pasos.2021.19.015
- [11] - N. O. TANGARA, "Études de cas sur l'évaluation de la dégradation des forests. Extrait de l'inventaire forestier des forêts classés autour de Bamako", FAO, Rome, Italy (2009)
- [12] - RÉPUBLIQUE DU MALI, "Programme d'action nationale d'adaptation aux changements climatiques", Bamako, Mali (2007)
- [13] - B. SANOGO, "La population de Bamako," Collection, Pays enclavés, no. 6, (1993) 52 - 78
- [14] - DNEF, "Plan d'aménagement et de gestion pour le développement du tourisme de vision et de l'écotourisme dans la forêt classée de la Faya", Bamako, Mali (2020)

- [15] - UICN/BRAO, "Evaluation de l'efficacité de la gestion des aires protégées : parcs et réserves du Mali", Ouagadougou, Burkina Faso (2008)
- [16] - DNEF, "Rapport annuel 2016 de la Direction Nationale des Eaux et Forêts", Bamako, Mali (2017)
- [17] - S. PHILIPPE, "La géographie : Concepts, Savoirs et Enseignements", Armand Col. Paris, France (2011)
- [18] - A. MAÏGA and Y. NOUVELLET, "Les canevas des plans d'aménagement, des plans de gestion et des co au Mali dans le cadre de la stratégie de l'énergie domestique" Bamako, Mali (1998)
- [19] - G. KONATE, "Etude prospective du secteur forestier en Afrique (FOSA)" Bamako, Mali (2001)
- [20] - FONABES, "Présentation du Schéma Directeur d'Approvisionnement en Combustibles Domestiques de la ville de Bamako (SDACD-B)", Bamako, Mali (2016)
- [21] - M. MAHAMANE, "Rapport sur la révision des indicateurs environnementaux du Mali", Bamako, Mali (2016)
- [22] - L. GAZULL, D. GAUTIER, G. RATON, and M. KOUYATÉ, "Analyse de l'évolution des filières d'approvisionnement en bois-énergie de la ville de Bamako: mise en perspective des dynamiques observées avec les politiques publiques mises en oeuvre depuis 15 ans", Montpellier: CIRAD (2006)
- [23] - L. GAZULL, D. GAUTIER, AND G. RATON, "Localisation et intensité des prélèvements de bois de feu autour de Bamako (Mali) : une approche par un modèle d'interaction spatiale", *Rev. d'Économie Régionale Urbaine*, vol. 2, (2013) 297 - 316, , doi: 10.3917/revu.132.0297
- [24] - V. ANABA, G. BODET, and P. BOUCHET, "L'écotourisme à l'épreuve du divertissement sensoriel: Le cas des hébergements atypiques", *RIMHE Rev. Interdiscip. Manag. Homme Entrep.*, no. 1, (2014) 58 - 83, doi: 10.3917/rimhe.010.0058
- [25] - P. VIOLIER, "Tourisme et développement local", Belin, Paris (2008)
- [26] - S. BERNARD, Y. ROCHE, and B. SARRASIN, "Écotourisme, aires protégées et expansion agricole: quelle place pour les systèmes socio-écologiques locaux", *Can. J. Dev. Stud. Can. d'études du développement*, vol. 37, no. 4, (2016) 422 - 445
- [27] - A. FIORELLO and D. BO, "Valeurs de consommation dans l'écotourisme communautaire: Une approche par les récits de voyage", *Rev. Fr. Gest.*, vol. 249, no. 4, (2015) 33 - 52, , doi: 10.3166/RFG.249.33-52
- [28] - P. KOTLER, J. 1948-BOWEN, and J. C. MAKENS, "Marketing du tourisme et de l'accueil ", Pearson, Paris (2016)
- [29] - D. TRAORÉ, "Dynamique de la structure paysagère des forêts classées autour de Bamako : cas de la Faya et de Monts Mandingues," Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, (2018)